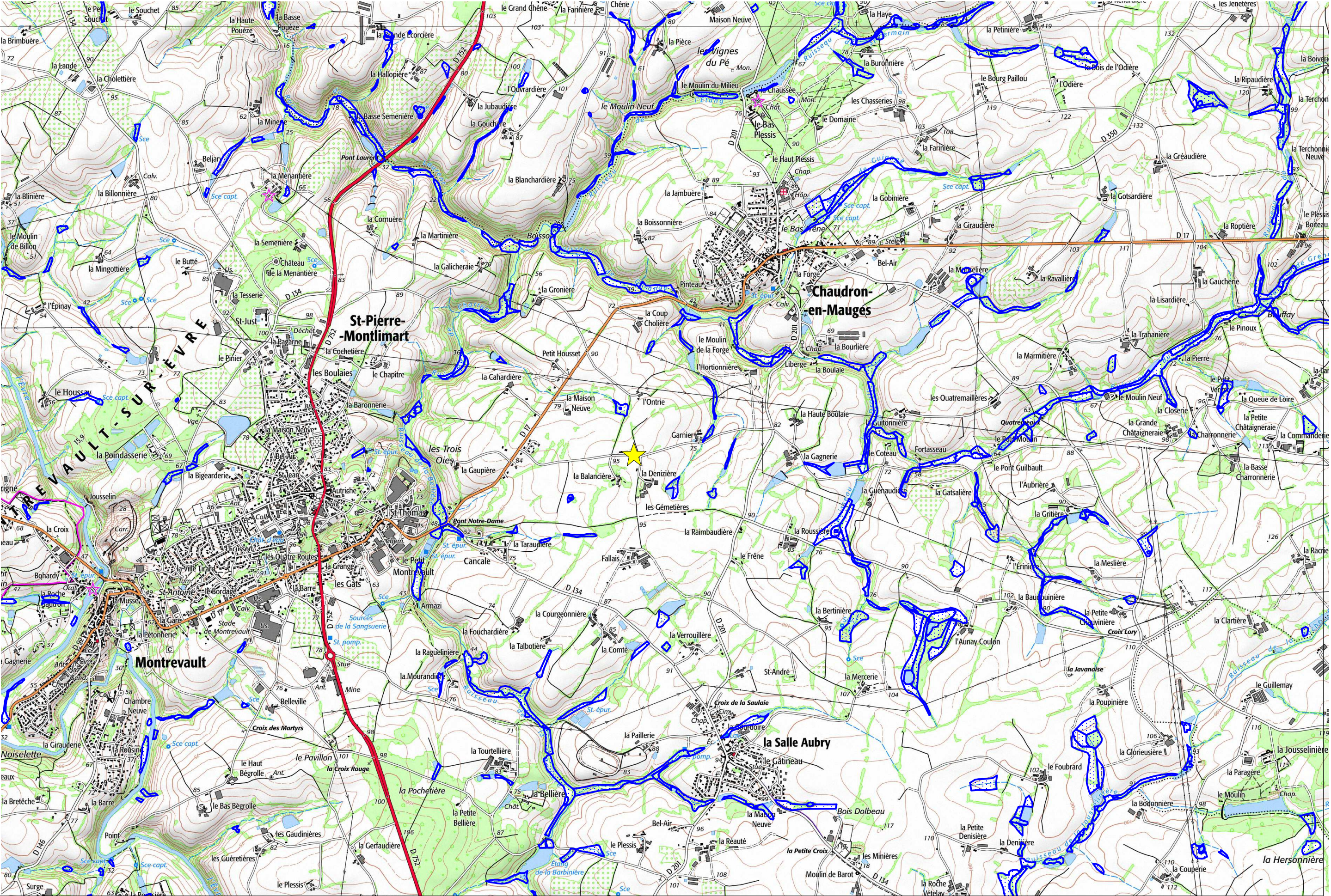




Zone Humide



Site d'exploitation



© IGN SCAN25 - BD ORTHO® Les données ou carte IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents.

T45812
RETHORE SAMUEL
202 LA DENIZIERE/CHAUDRON EN MAUGES
49110 MONTREVAULT SUR EVRE



Date: 01/12/2025

Echelle : 25000

ETUDE **DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**

PREALABLEMENT A UN PROJET DE CONSTRUCTION

Département du MAINE ET LOIRE

Porteur du projet

Samuel RETHORE

202 la Denizière - CHAUDRON-EN-MAUGES

49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE

☎ : 07.76.69.49.21

Mars 2026

Auteur : Nicolas BLOCH
Mail : nbloch@terrena.fr

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	1
2	PRESENTATION GENERALE.....	1
2.1	Le maitre d'ouvrage	1
2.2	Modalités d'intervention	1
2.3	Définition et localisation du projet	2
2.4	Description de la parcelle étudiée	3
3	LE CADRE REGLEMENTAIRE	5
3.1	Généralités	5
3.2	Arrête du 24 juillet 2019.....	5
3.3	Arrêté 24 juin 2008	5
3.4	Conseil d'état du 22 février 2017(n°386325)	6
3.5	Critères pédologiques à prendre en compte	6
3.6	Synthèse réglementaire.....	7
4	ETUDE DES SOLS	8
4.1	Constatation	8
4.2	Présentation de la méthode	8
4.3	Résultats.....	8
- Sondages 1 et 10.....		8
- Sondages 2 et 11.....		9
- Sondage 3.....		9
- Sondages 4 et 6.....		9
- Sondage 5.....		10
- Sondage 7.....		10
- Sondages 8 et 12.....		10
- Sondage 9.....		11
5	CONCLUSION DE L'ETUDE	11
6	ANNEXES.....	11
6.1	Plan de masse du projet.....	11

1 INTRODUCTION

Cette étude pédologique est réalisée afin de vérifier que le projet du pétitionnaire n'entraîne pas de destruction de zone humide.

En effet, en raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » par la loi française (code env., art. L. 211-1).

2 PRESENTATION GENERALE

2.1 Le maitre d'ouvrage

Ce dossier est présenté par :

Samuel RETHORE

202 la Denizière - CHAUDRON-EN-MAUGES

49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE

☎ : 07.76.69.49.21

Siret : 47895125400018

2.2 Modalités d'intervention

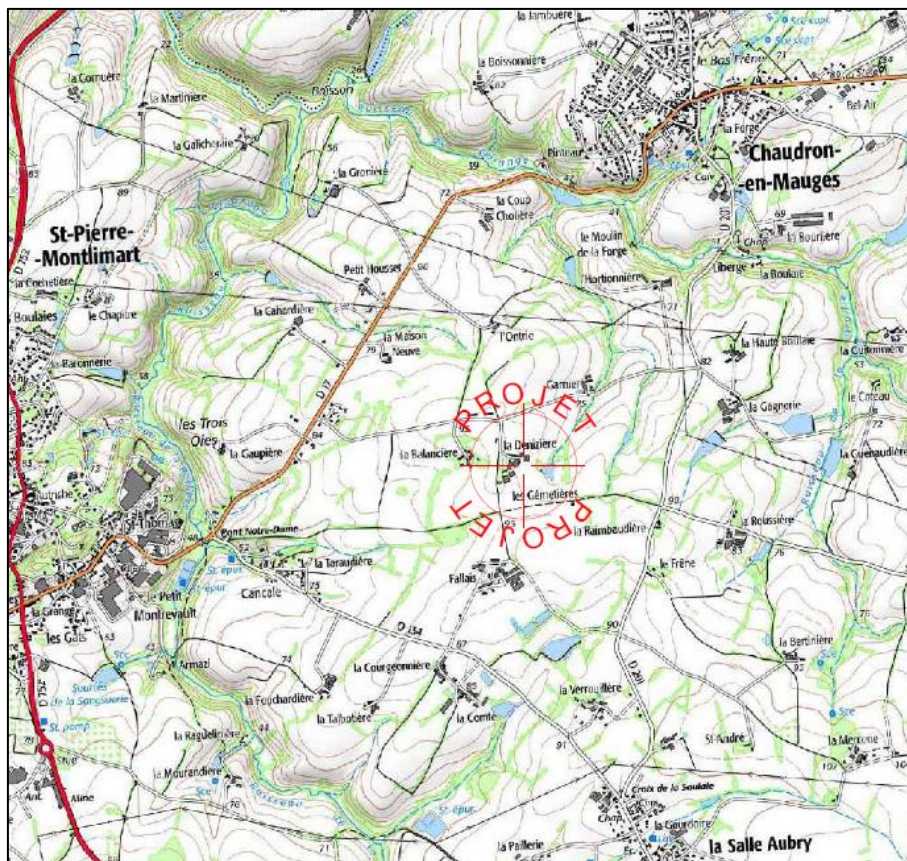
Les prospections de terrain ont été réalisées le 13 février 2026 à la trière hydraulique, après une longue période de précipitations.



Lors de l'intervention, la parcelle était en prairie de parcours volailles.

2.3 Définition et localisation du projet

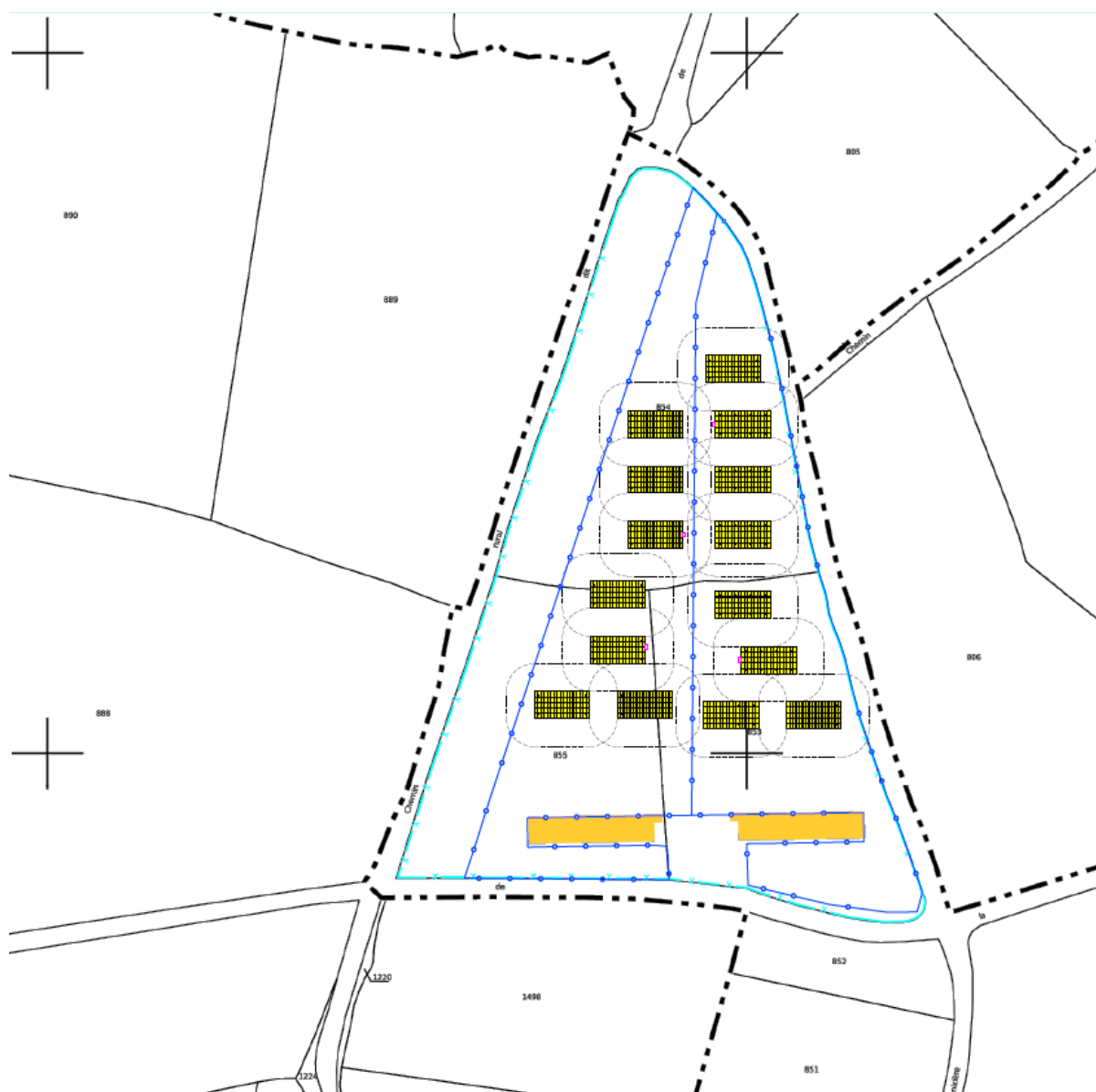
Le siège d'exploitation de Samuel RETHORE est situé au lieu-dit "202 la Denizière - CHAUDRON-EN-MAUGES" sur la commune MONTREVAULT-SUR- EVRE en secteur agricole rural. Le site se trouve à 1.4 km environ au sud-ouest de l'agglomération de CHAUDRON EN MAUGES et à 1.6 km environ à l'est de SAINT PIERRE MONTLIMART à une altitude d'environ 90 m. Le relief autour du site est vallonné. Le hameau de "La denizière" est constitué de plusieurs habitations dont celle de l'exploitant et des bâtiments agricoles de l'exploitation. Les parcours volailles concernés par l'étude se trouvent au nord du hameau.



Le projet consiste en la construction de 15 abris volailles dans le parcours des volailles. Il n'est pas prévu d'imperméabiliser de zone supplémentaire.

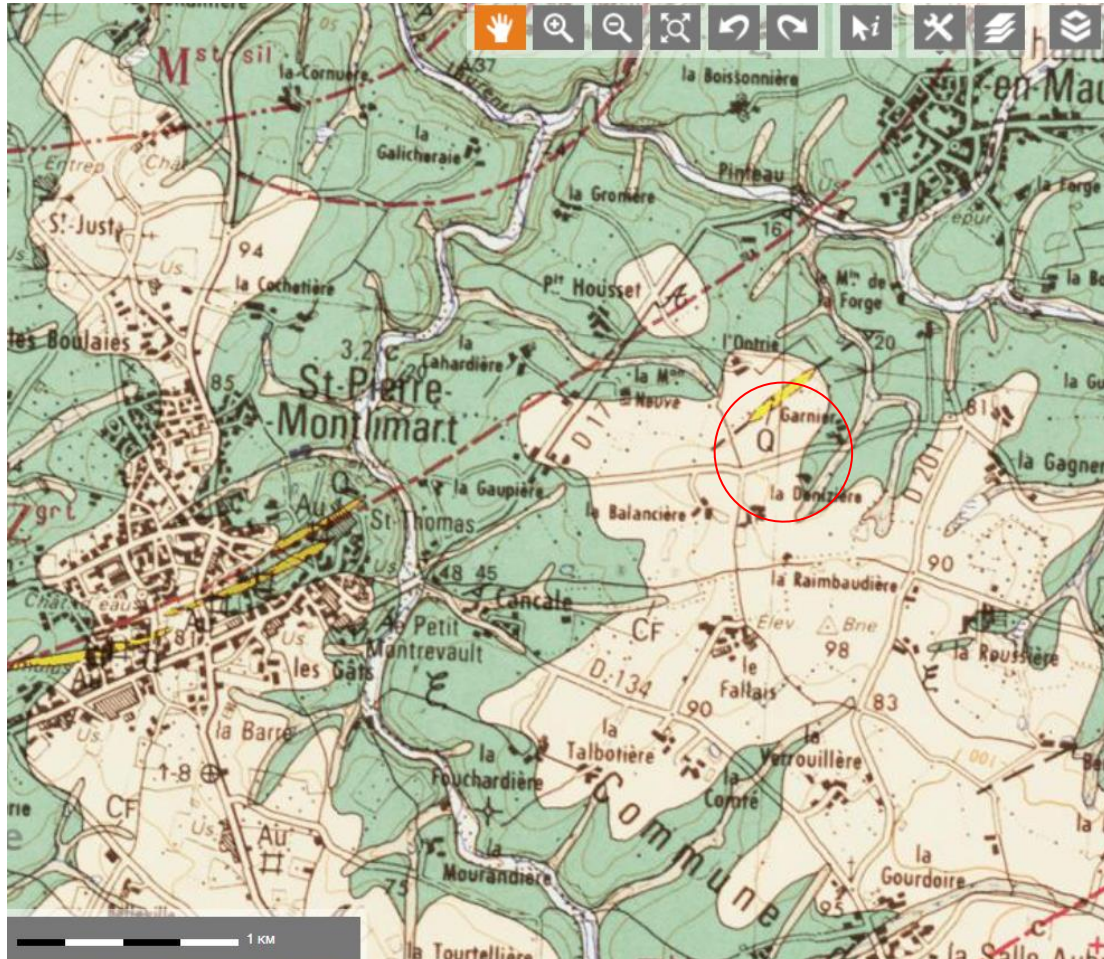
2.4 Description de la parcelle étudiée

Le projet de construction sera localisé sur la parcelle n°853, 854 et 855 de la Section cadastrale C située sur la commune de *CHAUDRON-EN-MAUGES* totalisant une surface de 27 860 m².



Cette parcelle est depuis de nombreuses années conduite en prairie pour les besoins en parcours volailles de l'exploitation.

La carte géologique au 1/50000^{ème} de CHEMILLE met en évidence sur la zone d'implantation, la présence d'altérites en place ou déplacées des plateaux et des versants : argiles et silts argileux micacés avec fragments et blocs de quartz.



Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

Propriétaire : BRGM

Information : Non renseigné

Feuille N°483 - CHEMILLE ([Notice](#)) ([Commander la carte](#))

- C
Colluvions de versant
- Cf
Colluvions de fond de vallon : graviers, blocs, limons argileux et argiles
- Fz
Alluvions récentes et actuelles (Holocène) : graviers, sables, limons argileux, vases
- A
Altérites en place ou déplacées des plateaux et des versants : argiles et silts argileux micacés avec fragments et blocs de quartz
- Q
Filons de quartz
- OaP
Filons d'orthogneiss et de métapegmatites
- n
Micaschistes à chlorite, séricite, plus ou moins biotite et grenat : métapélites et méta-grauwackes
- Hydro
Hydrographie

3 LE CADRE REGLEMENTAIRE

3.1 Généralités

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Cette définition est le socle sur lequel doivent se fonder les différents inventaires et cartes de zones humides.

C'est pourquoi, les critères de définition des zones humides de l'article L. 211-1 ont été précisés par l'article R. 211108 du code de l'environnement : • « I. Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L. 211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle ou à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

3.2 Arrête du 24 juillet 2019

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

(Critère pédologique ou floristique)

Remarque : en présence d'un sol anthropisé (culture, prairie semée, ...), le critère floristique n'étant plus adapté, seul le critère pédologique sera étudié.

3.3 Arrêté 24 juin 2008

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 explicite les critères de définition et de délimitation des zones humides. La circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.21471 et R.211108 du code de l'environnement en précise les modalités de mise en œuvre.

3.4 Conseil d'état du 22 février 2017(n°386325)

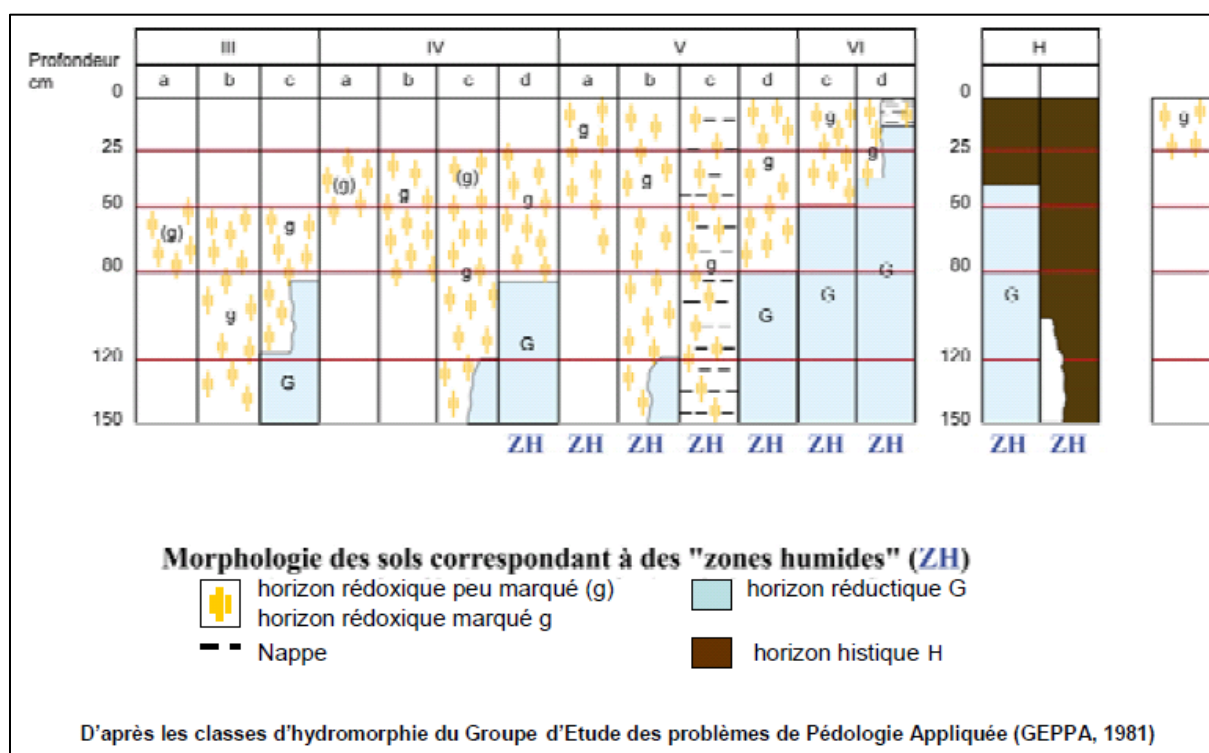
« Une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sol habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année de plantes hygrophiles ». Cet arrêt du Conseil d'Etat, précise qu'en l'absence d'une végétation, liée à des conditions naturelles (parcelles labourées, plantées, cultivées, fauchées ou encore amendées...), ou en présence d'une « végétation non spontanée » : « une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique, selon les critères et la méthode réglementaires mentionnés à l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008.

3.5 Critères pédologiques à prendre en compte

Les sols des zones humides correspondent :

- à tous les HISTOSOLS car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié.
- à tous les REDUCTISOLS car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; ces sols correspondent aux classes VI (c et d) du GEPPA.
- aux autres sols caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V (a, b, c, d) du GEPPA ;
 - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IVd du GEPPA.

L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du Référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des « REFERENCES ». Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination. »



3.6 Synthèse réglementaire

Cette présente étude consiste donc en la vérification de l'absence de sol dont la morphologie correspond à des zones humides (selon la réglementation en vigueur, GEPPA), sur la zone d'implantation du projet.

4 ETUDE DES SOLS

4.1 Constatation

Lors de notre intervention, la parcelle étudiée était implantée en prairie (parcours volailles). Cette prairie anthropisée ne témoigne pas d'une végétation particulière nécessitant un inventaire floristique.

4.2 Présentation de la méthode

Afin de déterminer les types de sol présents sur la zone d'implantation du projet, les prospections sont menées à la tarière hydraulique sur une profondeur maximale de 120cm. Les sondages sont ainsi géolocalisés et une description de chaque horizon de sol est ensuite réalisée.

La fréquence de réalisation des sondages est déterminée au regard de la topographie de la parcelle, du modelé de surface, du développement et de la nature de la végétation.

4.3 Résultats

Le modelé de surface, la topographie et le développement de la végétation, nous ont permis de définir la localisation des sondages et d'estimer à 12 le nombre de sondages nécessaires pour un diagnostic cohérent.

- Sondages 1 et 10

0-5 cm : Limon moyen sableux, brun clair à 10 % de cailloux de schiste et quartz, présence de légères taches d'oxydation faiblement représentées (< à 5 %).

5-30 cm : Limon moyen sableux, brun clair à 10 % de cailloux de schiste et quartz, ne présentant pas de tache d'oxydation.

30-60 cm : Limon moyen sableux, beige clair à 30 % de cailloux de schiste et quartz, ne présentant pas de tache d'oxydation.

60-120 cm : Limon argileux, bariolé beige et orangé à 30% de cailloux de schiste et quartz.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondages 2 et 11

0-5 cm : Limon moyen sableux, brun clair à 10 % de cailloux de schiste et quartz, présence de légères taches d'oxydation faiblement représentées (< à 5 %).

5-30 cm : Limon moyen sableux, brun clair à 10 % de cailloux de schiste et quartz, ne présentant pas de tache d'oxydation.

30-60 cm : Limon moyen sableux, bariolé beige et orangé à 20 % de cailloux de schiste et quartz, ne présentant pas de tache d'oxydation.

60-120 cm : Limon argileux, orangé à 30% de cailloux de schiste et quartz.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondage 3

0-50 cm : Limon moyen sableux, brun clair à 10 % de cailloux de schiste et quartz, ne présentant pas de tache d'oxydation.

50-120 cm : Limon argileux, orangé à 40% de cailloux de schiste et quartz, présentant quelques taches d'oxydation.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondages 4 et 6

0-50 cm : Limon moyen sableux, brun clair à 10 % de cailloux de schiste et quartz, ne présentant pas de tache d'oxydation.

50-120 cm : Limon argileux, bariolé beige et orangé à 40% de cailloux de schiste et quartz, présentant quelques taches d'oxydation.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondage 5

0-50 cm : Limon moyen sableux, brun clair à 20 % de cailloux de schiste et quartz, ne présentant pas de tache d'oxydation.

50-70 cm : Limon argileux, bariolé beige et orangé à 40% de cailloux de schiste et quartz, présentant quelques taches d'oxydation.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondage 7

0-60 cm : Limon moyen sableux, brun clair à 10 % de cailloux de schiste et quartz, ne présentant pas de tache d'oxydation.

60-120 cm : Limon argileux, bariolé beige et orangé à 40% de cailloux de schiste et quartz, présentant quelques taches d'oxydation.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondages 8 et 12

0-40 cm : Limon moyen sableux, brun clair à 10 % de cailloux de schiste et quartz, ne présentant pas de tache d'oxydation.

40-70 cm : Limon moyen sableux, bariolé beige et orangé à 20 % de cailloux de schiste et quartz, présentant quelques taches d'oxydation.

70-120 cm : Limon argileux, orangé à 30% de cailloux de schiste et quartz.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondage 9

0-50 cm : Limon moyen sableux, brun clair à 10 % de cailloux de schiste et quartz, ne présentant pas de tache d'oxydation.

50-70 cm : Limon moyen sableux, bariolé beige et orangé à 20 % de cailloux de schiste et quartz, présentant quelques taches d'oxydation.

70-120 cm : Limon argileux, orangé à 30% de cailloux de schiste et quartz, présentant quelques taches d'oxydation.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

5 CONCLUSION DE L'ETUDE

L'étude pédologique, détermine que le projet évoqué, ne se situe pas dans une zone humide.

Remarque :

Les taches d'oxydation très faiblement représentées dans le premier horizon de certains sondages sont identifiées comme des « pseudo-gley de pâturage ». En effet le piétinement répété des volailles sur la parcelle ne favorise pas le bon fonctionnement hydraulique de cet horizon superficiel.

6 ANNEXES

6.1 Plan de masse du projet

